



Séance du 25 juin 2024 à 20h15 à l'Aula du Château

<u>Président</u>	M. Alain Biedermann
<u>Secrétaire</u>	Mme Véronique Kobler
<u>Scrutateurs</u>	Mme Véronique Martin Capriati M. Daniel Favre

46 conseillers répondent à l'appel. Sont absents et se sont excusés : Mmes et MM. Thomas Buchanan, Paula Spruyt, Thibault Muller, Daniel Blanchard, Alexandre Liardet, Catherine Berger. Ne se sont pas excusés : Christian Streit, Florence Widmer, Raffaella Vitelli.

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance en invoquant la bénédiction divine sur les travaux de l'assemblée.

Le Président souhaite avant tout qu'une minute de silence soit observée en l'honneur de M. Didier Degrace, responsable de la piscine d'Aubonne durant 13 ans et qui est décédé au mois de juin 2024.

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité des personnes présentes.

Les conseillers absents sont priés d'adresser leur excuse par courriel aux adresses suivantes : president.conseil@aubonne.ch et secretariat.conseil@aubonne.ch. Les sms et autres moyens de communication ne seront considérés qu'en cas d'urgence.

1. Adoption du procès-verbal du 23 avril 2024

Le procès-verbal n'appelant pas d'autres commentaires, il est accepté à une large majorité avec 2 abstentions, et les remerciements à son auteur.

2. Communications du Bureau

Le Président commence par adresser ses meilleurs vœux de rétablissement à M. Daniel Blanchard, absent ce soir pour des raisons de santé.

Il informe qu'il a participé le 1^{er} juin 2024 à la sortie des anciennes présidentes et anciens présidents d'Aubonne, Pizy et Montherod. Grâce au programme organisé par Mme Catherine

Zweifel, ancienne présidente, ils ont pu (re)-découvrir l'Arboretum et le Musée du Bois. Il la remercie chaleureusement pour cette journée conviviale.

Le Président annonce ensuite les résultats des votations fédérales qui ont eu lieu le dimanche 9 juin 2024. Le taux de participation pour les 4 objets de cette votation était de 49.69%. L'initiative d'allègement des primes a été acceptée à 56.06%. L'initiative pour un frein aux coûts a été refusée à 73.33%. L'initiative « pour la liberté et l'intégrité physique » a été refusée à 77.25%. Et finalement la modification de la loi sur l'énergie et de la loi sur l'approvisionnement en électricité a été acceptée à 75.93%. Le Président remercie les scrutateurs pour leur efficacité lors du dépouillement.

Le Président félicite MM. Guy Maurer et Jean-Yves Tharin qui entament chacun une nouvelle décennie. Un présent leur est remis par l'huissier.

Il aborde ensuite les résultats du sondage envoyé aux conseillers en mai concernant le nouveau mode de transmission des documents. Sur les 38 participants, le taux de satisfaction s'est avéré élevé. Fort de ce retour positif, il propose de continuer à utiliser cette méthode à l'avenir.

Le Président clôt ce point de l'ordre du jour.

3. Préavis no 05/24 – Arrêté d'imposition 2025-2026

M. le Municipal Laurent Auchlin donne lecture du préavis municipal.

Dès lors, la Municipalité prie les conseillers de voter le décret suivant :

Le Conseil communal d'Aubonne

- Adopte le nouvel arrêté d'imposition pour les années 2025 et 2026
- Fixe le taux d'imposition à 67% par rapport à l'impôt cantonal de base
- Fixe un impôt spécial particulièrement affecté aux problèmes de circulation et au contournement d'Aubonne à 1% de l'impôt cantonal de base
- Reconduit sans modification les autres points et taxes qui figurent dans la formule de l'arrêté d'imposition annexée et qui fait partie intégrante du préavis.

Ce préavis relève de la compétence de la CoFIN.

Le Président ouvre la discussion sur le préavis municipal. La parole n'étant pas demandée, le Président clôt ce point de l'ordre du jour.

4. Rapports des commissions et réponses aux vœux des commissions – Préavis no 03/24 – Rapport de gestion et comptes communaux 2023

Conformément à l'art. 113 du règlement du CC, le conseil délibère séparément sur la gestion et sur les comptes. Les réponses de la Municipalité au sujet desquelles la discussion n'est pas demandée sont considérées comme admises par le conseil. S'il y a discussion, le conseil se prononce sur le maintien de tout ou partie de l'observation, mais sans pouvoir la modifier. Par conséquent, si la réponse de la Municipalité est acceptée par la CoGEST, le conseil ne se prononce pas. Cependant, si la discussion est demandée expressément par un conseiller, elle doit être ouverte.

M. Diego de Haller donne lecture du rapport de la CoGEST.

Vœux de la CoGEST et réponses de la Municipalité

1. *Pourrait-on mettre le site Internet du GFS dans le journal Aubonn'Infos et sur le site de la commune ?*

Réponse de la Municipalité : Vœu accepté.

Le lien figure sur le site internet de la commune <https://www.aubonne.ch/accueil>. L'information figurera dans un prochain numéro d'Aubonn'Infos. Actuellement, le site du GFS est essentiellement dédié à la vente du bois.

La CoGEST accepte la réponse de la Municipalité.

2. *Pourrait-on avoir un calendrier écrit des différents travaux concernant les nouveaux bâtiments scolaires et les bâtiments qui sont rénovés et qui changent d'affectation ?*

Réponse de la Municipalité : Vœu accepté.

Le plan d'investissement fait figure de calendrier prévisionnel. Ce plan est déjà à disposition des conseillers, car il est remis lors de chaque dépôt du budget notamment. Le calendrier dépend de plusieurs facteurs, à savoir de l'avancement des décisions du conseil communal lors des dépôts de préavis de crédit d'études ou d'ouvrage, du résultat des mises à l'enquête, des accords des autorités cantonales, notamment monuments historiques ou DGTL (Camac). Il est régulièrement mis à jour.

En l'état, sont prévus :

- Nouvelles constructions scolaires sur le site du Château (construction salle de gymnastique double sur la ZUP Château Verd, transformation des classes au Château) : réparties sur les années 2024 à 2028.
- Transformation du bâtiment de l'école ménagère pour une UAPE : réparti sur les années 2024 et 2025.
- Suite du scolaire au Chêne avec centre culturel (en relation avec le PA du Chêne) : moyen terme 6 à 10 ans.

La Municipalité, bien que n'étant pas maître du planning général, comprend le besoin d'information formulé par le conseil communal et reviendra, dans ses communications,

sur la planification 2040. En effet, cette dernière ayant été présentée il y a un certain temps au législatif de notre commune, il est nécessaire d'y revenir régulièrement, notamment pour les nouveaux conseillers.

La CoGEST accepte la réponse de la Municipalité.

3. *Pourrait-on faire davantage de publicité pour la possibilité qu'ont les Aubonnois de faire appel au Centre des Jeunes pour différents petits travaux, dans le journal Aubonn'Infos par exemple ?*

Réponse de la Municipalité : *Vœu accepté.*

Toutes ces informations sont déjà à disposition sur le site internet. L'Aubonn'Infos de novembre 2023 l'a également déjà mentionné. Toutefois, le rôle de la Commune n'est pas de concurrencer les entreprises qui offrent ce type de services. Sur notre site, consultez le Services à la population : « Aux bons services centralisés » : <https://www.aubonne.ch/administration/centre-des-jeunes> ou sur <https://www.aubonne.ch/administration/services-techniques/services-exterieurs/dechets-et-dechetterie>. Pour déposer une demande directement, en ligne : <https://aubonne.eadmin.ch/eadmin/forms/public/service-a-la-population-aux-bons-services-centralises>

La CoGEST accepte la réponse de la Municipalité.

4. *La CoGest souhaite que les informations concernant les services proposés par le GFS, le Parc Jura-Vaudois et le Centre des Jeunes soient publiées sur les différents supports à disposition de la commune, afin d'augmenter leur visibilité.*

Réponse de la Municipalité : *Vœu accepté.*

Concernant le GFS et le Centre des Jeunes, les informations figurent sur notre site internet, voir ci-dessus 3.1 et 3.3. Le lien concernant le Parc Jura Vaudois va également être introduit. Rappelons que le Parc publie un journal tout ménage plusieurs fois par année et une newsletter est transmise mensuellement à chaque abonné. Un article dans un prochain Aubonn'Infos y sera consacré.

<https://parcjuravaudois.ch/fr/publication/journal-du-parc>

La CoGEST accepte la réponse de la Municipalité.

5. *Offrir un rabais aux transports équivalent aux collaborateurs qui préfèrent utiliser les transports publics.*

Réponse de la Municipalité : *Vœu accepté.*

Les subventions sont prévues pour les citoyens et non pas pour les collaborateurs. Il sera tenu compte de cette remarque dans le cadre de la prochaine révision du règlement communal du personnel.

La CoGEST accepte la réponse de la Municipalité.

6. *La CoGEST souhaite que, via Aubonn'Infos et/ou d'autres supports, la population puisse être sensibilisée aux bonnes pratiques pour prévenir les obstructions des canalisations de récupération des eaux usées.*

Réponse de la Municipalité : *Vœu accepté.*

Un article sera prévu dans un prochain Aubonn'Infos.

La CoGEST accepte la réponse de la Municipalité.

M. Guy Maurer donne lecture du rapport de la CoFIN.

En conclusion, la commission de gestion, au terme de son mandat, et de la vérification réalisée par la CoFIN, formule un constat positif sur la gestion de la Commune d'Aubonne, sous réserve des points mentionnés.

Dès lors, la commission de gestion et la commission des finances, unanimes, prient les conseillers d'accepter les comptes 2023 tels que présentés et d'en donner décharge avec remerciements à la Municipalité en votant le décret suivant :

Le Conseil communal d'Aubonne

- 1) Adopte
 - a) Les comptes 2023 de la commune d'Aubonne faisant apparaître CHF 50'847'489.00 aux recettes, CHF 50'786'526.00 aux dépenses et bouclant ainsi par un excédent de revenus de CHF 60'963.00.
 - b) Le bilan de la commune d'Aubonne avec à l'actif comme au passif la somme de CHF 55'586'167.35, avec un capital après report de l'exercice courant de CHF 6'537'192.29.
- 2) Accepte la gestion de la Municipalité pour l'année 2023 et lui en donne décharge.
- 3) Donne décharge de leur mandat aux commissions de Gestion et des Finances.

Le Président ouvre la discussion sur les rapports des commissions. La parole n'étant pas demandée, le préavis municipal no 03/24 – Rapport de gestion et comptes communaux 2023 est soumis au vote. Il est accepté à l'unanimité.

M. le Syndic Yves Charrière remercie le Conseil pour son vote de confiance.

Le Président clôt ce point de l'ordre du jour.

5. Communication municipale sur « projet scolaire 2040 »

Mme la Municipale Sandra Linder présente le projet scolaire 2040 afin d'informer les conseillers, notamment les nouveaux, des différentes étapes de cette planification complexe.

Elle rappelle que la planification scolaire pour Aubonne et ses environs a été présentée devant le Conseil communal en avril 2021 par le président de l'ASSAGIE.

À titre de rappel, l'ASSAGIE est une association regroupant 12 communes qui a étudié quatre variantes, présentées dès 2018 aux communes de Féchy et d'Aubonne ainsi qu'à l'établissement scolaire. L'identification des variantes doit répondre à des conditions impératives, à savoir l'unité de lieu, les regroupements de cycles par site scolaire (1-4P, 5-8P, 9-11P) et l'unité de temps (pas de déplacement durant la journée). La variante 1, qui est discutée depuis plusieurs années, a été unanimement retenue à l'époque. Une étude de faisabilité a été réalisée et présentée dans le cadre du préavis 02/21. Cette étude de faisabilité a démontré que le programme établi par l'ASSAGIE pouvait être réalisé en termes de classes et locaux annexes dans le site propre du Château.

La Municipalité considère qu'il est impératif de maintenir l'école au château pour des raisons de délai de réalisation, d'utilisation rationnelle des bâtiments et de difficulté très élevée de réaffectation du château. Ces considérations sont partagées par l'ASSAGIE.

Il est important de souligner que la Municipalité d'Aubonne a exprimé son soutien et validé ce choix tout au long des travaux préparatoires.

La Municipalité promet de revenir plus régulièrement sur ce dossier afin d'informer les conseillers sur l'état d'avancement.

6. Rapports des commissions – Préavis no 02/24 – Crédit d'études – Construction d'une salle de gymnastique double à la piscine

M. Luc-Olivier Suter souhaite lire le rapport de la commission dans son intégralité afin de mettre tout le monde au même niveau d'information.

M. Nicolas Pulfer intervient pour exprimer qu'il ne juge pas nécessaire de lire le rapport dans son intégralité. L'ordre du jour est déjà suffisamment chargé et les membres de l'assemblée ont eu l'occasion de consulter le rapport avant la séance.

M. Charles Gabella précise que la commission a réalisé un travail approfondi et estime que les conseillers devraient être informés des détails pour être pleinement à jour.

M. Guy Maurer, quant à lui, n'est pas en faveur de la lecture intégrale car il estime que ce rapport n'est pas plus crucial que les autres points à l'ordre du jour.

Le Président propose un vote sur la lecture intégrale du rapport. La majorité des conseillers ne souhaite pas procéder à cette lecture complète.

Le Président demande donc au rapporteur, M. Luc-Olivier Suter, de présenter de manière succincte le rapport de la commission à l'assemblée.

M. Philippe Cretegy donne ensuite lecture du rapport de la CoFIN, initié par M. Daniel Blanchard.

La commission ad hoc, prie les conseillers de voter l'amendement suivant :

- Renvoyer le préavis à la Municipalité pour compléments d'informations selon les précisions du chapitre 4

M. Claude Ioset présente ensuite le rapport de minorité de la commission.

La minorité de la commission ainsi que la CoFIN, prient les conseillers de voter le décret suivant :

Le Conseil communal d'Aubonne

- autorise la Municipalité à procéder à l'étude mentionnée dans ce préavis
- autorise la Municipalité à entreprendre toutes les démarches utiles à cet effet
- octroie à la Municipalité un crédit de CHF 1'235'000.00 TTC pour la réalisation de l'étude de la construction d'une salle de gymnastique double à la piscine
- autorise la Municipalité à prélever cette somme dans un premier temps sur la trésorerie courante puis par un emprunt par tranche avec le crédit global
- autorise la Municipalité à amortir ce montant en même temps et sur la même durée que le crédit principal (d'ouvrage) ou en cas d'abandon ou de refus du projet par un amortissement extraordinaire

M. Philippe Cretegy, au nom de la commission des finances, tient à souligner que le renvoi du préavis serait désastreux, principalement pour des raisons financières. En effet, cela engendrerait des coûts considérables, bien que le rapport ne les chiffre pas. De plus, les frais liés à la construction du site risqueraient d'augmenter considérablement si la décision était reportée de cinq ans ou plus. En outre, il est important de respecter la décision prise par le Conseil communal en 2022, qui a largement voté en faveur de la poursuite de ce projet. Pour ces raisons, la CoFIN soutient le rapport de minorité.

Le syndic M. Yves Charrière prend la parole et informe que la Municipalité a été très surprise par le rapport. Et particulièrement le fait que la variante choisie par l'ASSAGIE, les communes d'Aubonne et Féchy ainsi que l'établissement scolaire, et approuvée par la Direction Générale de l'Enseignement Obligatoire (DGEO), soit remise en question. Cette variante avait été

sélectionnée lors de la législature précédente et confirmée par le collège municipal. En conséquence, la Municipalité a élaboré un plan de planification scolaire pour l'horizon 2040. Il ajoute que la commission s'est réunie à six reprises, mais que la Municipalité n'a été invitée qu'une seule fois. Il est donc étonnant que le rapport soumette un grand nombre de questions qui n'ont jamais été posées à la Municipalité. Il précise également que le canton ne prendra pas position sur des lois ou des exigences qui n'existent pas encore et ne s'exprimera que sur des projets concrets. En outre, la Municipalité rappelle que l'échange de zones d'utilité publique n'est pas possible, et abandonner une zone n'entraîne pas automatiquement la création d'une autre zone.

M. Luc-Olivier Suter remercie la Municipalité pour ces précisions et souligne que la commission ne remet pas en question le projet, mais souhaite obtenir des clarifications sur plusieurs aspects concernant la sécurité, le trafic et la constructibilité du site. Certaines de ces questions devaient être abordées dans l'étude préliminaire de projet (MEP), mais les réponses n'ont pas encore été fournies. La commission souhaite simplement obtenir ces clarifications.

Le Président ouvre la discussion sur les rapports des commissions.

Mme Valérie André exprime des regrets quant au manque de positivité et d'engagement en avant de la commission. Elle estime que le rapport est hors sujet, remettant en question la politique communale et ignorant les démarches et décisions déjà prises. Ce soir, elle votera en faveur du rapport de minorité et de l'octroi du crédit demandé.

M. Maxime Regidor commence par remercier Mme la Municipale Sandra Linder pour son travail. Il souligne l'importance de la décision prise ce soir, affirmant que tôt ou tard, la construction des salles sera inévitable. En conséquence, il annonce qu'il votera en faveur du préavis 02/24.

M. Pieter Volgers est surpris par le commentaire du rapporteur affirmant ne pas remettre en question l'ensemble du processus, étant donné que le rapport mentionne clairement la possibilité d'abandonner le site du château. Il annonce que ce soir il votera en faveur du rapport de minorité.

M. Charles Gabella reconnaît le travail de l'ASSAGIE pour trouver une solution optimale, mais exprime des préoccupations quant à la sécurité des élèves dans la zone, à l'augmentation prévue du trafic et les questions liées à l'ISOS. Ces défis pourraient retarder la mise à l'enquête publique car ces aspects n'ont pas été suffisamment pris en compte dans la phase d'étude préliminaire de projet (MEP). Il souligne que si ces problèmes ne sont pas résolus maintenant, ils pourraient prendre des années à être résolus en raison d'oppositions potentielles, entraînant ainsi une perte de temps. Par conséquent, il propose de renvoyer le préavis à la Municipalité.

M. le Syndic Yves Charrière précise une fois de plus que la Municipalité n'a pas répondu aux questions parce qu'elles ne lui ont tout simplement pas été posées.

M. le Municipal Olivier Gétaz présente la zone ISOS et son périmètre, en précisant que la piscine ne fait pas partie de la zone 8, et que la parcelle 959 n'est pas liée au site de la piscine.

Il informe que le bâtiment prévu, d'une hauteur de 14 mètres, sera construit en bois et s'intégrera harmonieusement dans l'environnement. De plus, il indique que la surface verte sera mieux exposée au niveau de l'ensoleillement.

M. Luc-Olivier Suter rappelle que la commission n'a pas travaillé avec négligence et a pris en compte les mêmes documents et informations disponibles. Le rapport aborde explicitement des aspects tels que l'excavation et la réduction de la zone verte.

M. Diego de Haller confirme que le rapport pose des questions pertinentes. Il exprime l'espoir que les réponses aux problèmes soulevés seront fournies avec le rapport de mobilité. Néanmoins, il propose d'aller de l'avant avec ce projet.

M. Nicolas Rosat juge le rapport hors sujet, n'apportant rien de nouveau. Cependant, il espère que la Municipalité tiendra compte des problèmes de mobilité et d'accès soulevés dans le rapport. Malgré ces réserves, ce soir il soutient le rapport de minorité.

Mme Lindsay Lessard souhaiterait savoir pourquoi le projet concernant le parking, à savoir la construction des salles de gymnastique sur ce site, a été abandonné.

M. le Syndic Yves Charrière répond que le projet de construction sur l'emplacement du parking n'a pas été abandonné, mais qu'un autre projet s'est distingué. Les mandataires ont présenté diverses propositions, et celui qui a été retenu répondait le mieux aux critères établis. Tous les critères discutés précédemment ont été intégrés dans le cahier des charges et pris en considération.

M. François Linder fait remarquer qu'après de nombreuses années d'enseignement à Aubonne, il n'a jamais entendu parler d'accident aux abords du château. Préserver le parking de la piscine semble une bonne idée, tout comme l'ajout d'une salle de gymnastique, nécessaire dans la région. De plus, les baigneurs pourront profiter de la vue sur le château. Concernant l'accès, il informe que la majorité des élèves ne viennent pas en bus, et les élèves de Montherod et Pizy utilisent le chemin du Chaffard.

Mme la Municipale Sandra Linder souhaite préciser quelques chiffres concernant l'UAPE. Actuellement, il n'y a pas d'accueil pour les enfants de 7-8P avant et après l'école, seulement à midi. Selon les données de 2024, il y a une très faible demande pour l'accueil des enfants de 5-6P à l'UAPE cette année. Avec le nouveau projet, la sécurité est renforcée car les élèves ne se déplacent qu'aux heures du matin et du soir, sans déplacement durant la journée. Réétudier la variante 2, comme le suggère la commission, impliquerait également de réintroduire les différentes critiques auxquelles elle est confrontée, à savoir un cycle coupé en deux avec des déplacements en cours de journée.

M. Luc-Olivier Suter réitère que les chiffres présentés sont identiques à ceux du rapport.

La parole n'étant plus demandée, l'amendement de la commission ad hoc est soumis au vote. L'amendement est refusé à la majorité, avec 28 votes contre, 9 votes pour et 8 abstentions.

Le préavis municipal no 02/24 – Crédit d'études – Construction d'une salle de gymnastique double à la piscine- est soumis au vote. Il est accepté à la majorité, avec 34 votes pour, 4 votes contre et 7 abstentions.

Mme la Municipale Sandra Linder remercie les conseillers pour leur vote.

Le Président clôt ce point de l'ordre du jour.

7. Amendement de la Municipalité – Préavis no 04/24 – Réfection du chemin des Mûriers

M. le Municipal Olivier Gétaz donne lecture de l'amendement de la Municipalité.

Dès lors, la Municipalité prie les conseillers de voter les amendements suivants :

- Suppression de la durée de l'amortissement dans les conclusions votées (point 5)
- Augmentation du crédit d'investissement de CHF 686'000.00 à CHF 725'000.00 pour les coûts supplémentaires liés à la clôture aval du chemin.

Le Président ouvre la discussion sur ces amendements.

M. Charles Gabella fait remarquer que ce chemin a déjà été refait il y a 23 ans et il espère que cette fois-ci, on attendra la fin de l'amortissement avant de le refaire à nouveau.

Mme Verena Gubler questionne sur le fait de savoir si les barbelés sont autorisés. M. le Municipal Olivier Gétaz répond qu'il s'agit de directives de la société Suisse Explosifs Groupe.

M. Christophe Hostettler intervient pour corriger une petite erreur de chiffrage. En réalité, ce n'est pas 1m20 de haut, mais 1m50 en treillis plus 50cm de barbelés, ce qui fait un total de 2m de hauteur. M. le Municipal Olivier Gétaz confirme ces chiffres.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt ce point de l'ordre du jour.

8. Rapports des commissions – Préavis no 04/24 – Réfection du chemin des Mûriers

Mme Catherine Milhaud Renaud donne lecture du rapport de la commission, suivi par M. Philippe Cretegnny qui donne lecture du rapport de la CoFIN.

La commission ad hoc ainsi que la CoFIN, à l'unanimité de leurs membres, prient les conseillers de voter le décret suivant :

Le Conseil communal d'Aubonne

- autorise la Municipalité à procéder aux travaux tels que présentés
- autorise la Municipalité à entreprendre toutes les démarches utiles à cet effet

- accorde un crédit d'investissement de CHF 686'000.00 TTC pour la réalisation de ces travaux
- autorise la Municipalité à financer cet investissement par un emprunt et/ou par la trésorerie courante
- autorise la Municipalité à amortir cet objet par un amortissement linéaire sur 30 ans, dès la fin des travaux

Le Président ouvre la discussion sur les rapports des commissions.

M. Charles Gabella souhaite savoir si le virage ainsi que le pont sont adaptés pour des camions de 40 tonnes. M. le Municipal Olivier Gétaz lui répond par l'affirmative.

La parole n'étant plus demandée, l'amendement de la Municipalité est soumis au vote. L'amendement est accepté à une très large majorité avec 1 abstention.

Le Président demande ensuite de voter le préavis municipal no 04/24 – Réfection du chemin des Mûriers :

Le Conseil communal d'Aubonne

- autorise la Municipalité à procéder aux travaux tels que présentés
- autorise la Municipalité à entreprendre toutes les démarches utiles à cet effet
- accorde un crédit d'investissement de CHF 725'000.00 TTC pour la réalisation de ces travaux
- autorise la Municipalité à financer cet investissement par un emprunt et/ou par la trésorerie courante

Il est accepté à une très large majorité avec 1 abstention.

M. le Municipal Olivier Gétaz remercie le Conseil pour son vote de confiance et informe que les travaux commenceront dès que possible.

Le Président clôt ce point de l'ordre du jour.

9. Election du Bureau du Conseil pour l'année 2024-2025

Selon l'art. 13 du RCC, le président et le vice-président sont nommés au scrutin individuel secret, les scrutateurs sont élus au scrutin de liste, leurs suppléants également. Lorsque le nombre de candidats est égal à celui des sièges à pourvoir, l'élection peut s'opérer tacitement et mention en est faite au procès-verbal.

Présidence et vice-présidence

M. Alain Biedermann, actuel président, annonce qu'il ne se représentera pas pour une année supplémentaire. En effet, quittant la commune, il annonce sa démission du Conseil communal

à fin juin 2024. Dès lors, la place de président est libre. M. Philippe Cretegy présente la candidature de M. Diego de Haller. Celui-ci accepte et est élu par acclamations.

M. Christophe Hostettler présente la candidature de M. Philippe Cretegy en tant que vice-président. Ce dernier informe qu'il se tient à disposition pour ce rôle. M. Charles Gabella présente ensuite la candidature de M. Pieter Volgers, qui accepte. Suite à cette 2^{ème} candidature, M. Philippe Cretegy informe qu'il laisse cette opportunité à M. Pieter Volgers. Ce dernier est donc élu vice-président par acclamations.

Scrutateurs et scrutateurs suppléants

Le Président propose les candidatures des scrutateurs suppléants de cette année, à savoir Mme Raffaella Vitelli et M. Pieter Volgers. Mme Raffaella Vitelli étant absente ce soir, il présume qu'elle accepte sa candidature. M. Pieter Volgers ayant été nommé vice-président, la deuxième place est à pourvoir. M. Yves Meylan présente la candidature M. Guy Paquier qui accepte.

Pour les scrutateurs suppléants, M. Maxime Regidor présente la candidature de M. Frédéric Grosjean, qui accepte. Mme Véronique Martin Capriati présente la candidature de Mme Lindsay Lessard, qui accepte.

L'assemblée élit par acclamations les scrutateurs et les scrutateurs suppléants. Dès lors, M. Guy Paquier et Mme Raffaella Vitelli sont élus scrutateurs, Mme Lindsay Lessard et M. Frédéric Grosjean scrutateurs suppléants pour l'année 2024-2025.

Tous les postes ayant été repourvus pour l'année à venir, le Président clôt ce point de l'ordre du jour.

10. Communications de la Municipalité

M. le Municipal Laurent Auchlin informe sur les investissements en cours :

- Renaturation du ruisseau de l'Armary en cours : 12% de CHF 300'000.00
- Révision du Plan Directeur d'Eau (PPDE) : 78% de CHF 80'000.00
- Crédit d'étude construction scolaires site du château : 63% de CHF 362'000.00
- Modernisation contrôle accès Salto : 98% de CHF 470'000.00
- Interface de la Gare d'Allaman – Etude préliminaire : 107% de CHF 90'000.00
- Suite procédure approbation PACom : 66% de CHF 230'000.00
- Renouvellement parc véhicules (2022-27) : 51% de CHF 1'570'000.00
- Etude globale mobilité : 55% de CHF 135'000.00
- Aménagements routiers chemin des Allobroges : 13% de CHF 713'000.00
- Création escaliers de secours et couvertures préau Cœur : 15% de CHF 111'550.00
- Acquisition groupes électrogènes STEP et eau : 58% de CHF 215'000.00
- Aménagements sportifs extérieurs au Chêne : 1% de CHF 468'900.00
- Remplacement fenêtres et luminaires LED Cœur du Chêne : 38% de CHF 192'000.00

- Récupération des eaux de pluie aux serres et équipement place gens du voyage : 43% de CHF 108'000.00
- Transformation du bâtiment de la Place du Marché 8 : 2% de CHF 4'800'000.00
- Crédit d'études – Transformation du bâtiment de la petite école pour le parascolaire : 0% de CHF 205'000.00

Taux moyen de la dette : 1.25%. Etat de la dette à ce jour : CHF 18'832'750.00.

Il informe ensuite que le Parc Aventure compte un grand nombre d'arbres atteints par le bostryche. Une fermeture complète du Parc Aventure est prévue début juillet afin d'abattre les arbres et d'éviter la propagation.

Il annonce que les boîtes à livres vont adopter une nouvelle formule. La commission culturelle cédera la gestion aux bibliothécaires communales, qui se chargeront désormais du réapprovisionnement.

Mme la Municipale Catherine Zweifel annonce que les sorties des aînés ont eu lieu le 6 juin dans le Doubs et le 12 juin à l'Esplanade, avec 170 participants au total pour ces deux sorties. Les retours étaient positifs. Elle remercie Mme Evelyne Lenoble, Mme Ancilla Tétaz et Mme Catherine Moret Neyroud pour l'organisation de ces journées.

Elle rappelle le vernissage d'exposition d'art contemporain qui aura lieu le jeudi 4 juillet 2024 à 18h au Pavillon du Chêne en présence des 3 artistes. Elle remercie la commission culturelle pour son travail.

Elle communique que les candidatures pour le 20^{ème} prix de la ville d'Aubonne doivent être déposées avant le 30 septembre 2024 au Greffe municipal.

Concernant le Parc Jura vaudois, une journée d'alpage est organisée le samedi 29 juin 2024 à l'alpage des Amburnex de 10h à 18h. De plus, une chasse aux trésors gourmands peut être réalisée du 1er juin au 27 octobre. Le départ a lieu à l'épicerie Mignot à Saint-Georges, pour une distance de 7,5 km.

Elle informe du plus grand changement d'horaire des CFF en Suisse romande depuis 20 ans, prévu pour le 15 décembre 2024. Ce changement aura des impacts positifs pour la commune d'Aubonne, avec une augmentation de la fréquence des bus entre Allaman et Aubonne ainsi que la création de nouvelles lignes. Cependant, la situation se détériore pour Montherod. La Municipalité, insatisfaite, a exprimé son mécontentement auprès de la DGMR à plusieurs reprises, tant en réunion que par écrit. Les négociations vont se poursuivre.

Mme la Municipale Sandra Linder annonce que les municipalités de l'ASSAGIE ont décidé de se retirer du réseau d'accueil AJEMA. Cette décision fait suite à plusieurs problèmes identifiés, notamment une gestion administrative complexe, une augmentation des coûts et un manque de transparence. Le retrait est prévu pour courant ou fin 2025.

M. le Municipal Olivier Gétaz annonce la création d'un guide des autorisations de construire, incluant les différents types de procédures, spécifiquement conçu pour la commune

d'Aubonne. Ce guide sera bientôt disponible en ligne. Il exprime ses remerciements aux services techniques d'Aubonne pour le travail accompli.

M. le Syndic Yves Charrière, en réponse à une question de Mme Lindsay Lessard concernant les réductions pour l'accès à la piscine accordées aux personnes bénéficiant de l'AI, précise que la commune va même au-delà. En effet, les personnes bénéficiant de revenus d'insertion, de l'AI ainsi que les réfugiés ont reçu un abonnement pour l'accès à la piscine.

Le Président clôt ce point de l'ordre du jour.

11. Questions, vœux et divers

M. Christophe Hostettler informe que les animaux sont montés à l'alpage le 23 mai dernier. Une partie de la clôture a été rénovée, et la commune a assuré l'étanchéité de la citerne. Bien que confrontés aux problèmes de loups, aucune attaque n'a été signalée jusqu'à présent. Il invite chacun à monter à l'alpage et assure qu'ils seront bien accueillis par les bergers.

M. Matthieu Gétaz, en lien avec les nouveaux horaires des CFF, demande la possibilité d'installer un abri à vélos à la gare d'Allaman. Mme la Municipale Catherine Zweifel informe que cette solution est prévue dans l'interface de la gare d'Allaman.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la séance de Conseil communal à 23h41 en rappelant la date de la prochaine séance, mardi 27 août 2024 à 20h15 à l'Aula du Château.

Pour le Conseil communal

Alain Biedermann

Véronique Kobler

Président

Secrétaire